

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**Des recommandations de la Table de réflexion régionale sur
l'assurance-emploi dans le budget fédéral**

Îles-de-la-Madeleine, le 23 mars 2018 – La députée de Gaspésie–Les Îles-de-la-Madeleine et ministre du Revenu national, l'honorable Diane Lebouthillier, se réjouit que certaines recommandations de la Table de réflexion régionale sur l'assurance-emploi aient eu un écho positif dans le budget déposé le 27 février dernier par son gouvernement.

L'automne dernier, la députée a mis en place une Table de réflexion régionale sur l'assurance-emploi, dans l'objectif de trouver des solutions aux différentes problématiques du comté en lien avec l'assurance-emploi, le recrutement de la main-d'œuvre et le vieillissement accéléré de la population. La Table réunissait une quinzaine d'intervenants madelinots et gaspésiens provenant des secteurs du tourisme, des ressources naturelles, des services et de la formation. Puis, la députée a aussi rencontré les représentants du Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine de la CSN ainsi que du Mouvement Action-Chômage Pabok pour entendre leur point de vue sur le régime d'assurance-emploi. À la suite de cette démarche, Mme Lebouthillier a déposé un rapport doté de recommandations à son collègue ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et ministre responsable de l'assurance-emploi, l'honorable Jean-Yves Duclos, dans l'objectif d'alimenter sa réflexion concernant les éventuelles modifications au régime de l'assurance-emploi.

Ce rapport contenait entre autres des recommandations en ce qui a trait au travail à temps partiel pour les prestataires d'assurance-emploi. La députée soulignait l'importance de maintenir le projet-pilote « Travail pendant une période de prestations », plus précisément la règle facultative qui permet le calcul des prestations lorsqu'un prestataire travaille à temps partiel. Alors que ce projet-pilote devait prendre fin en août prochain, le gouvernement a confirmé dans le dernier budget que celui-ci se prolongera : « En reconduisant ce projet-pilote, nous accommodons à la fois les prestataires d'assurance-emploi et les employeurs, en faisant en sorte que les prestataires peuvent gagner une certaine somme d'argent sans que cela affecte leurs prestations, lors des périodes où il y a moins de travail. Pour moi, il est important que les prestataires voient un avantage à aller travailler, et c'est ce que nous nous assurons de faire », déclare la députée.

Dans son rapport, Mme Lebouthillier évoquait également l'importance de tenir compte de l'économie saisonnière, ce que le gouvernement s'assure de faire en octroyant 240 millions pour les trois prochaines années, et ce, afin de régler la problématique du trou noir dès cette année. « Avec ces investissements, le gouvernement reconnaît l'importance de notre industrie saisonnière. Nous travaillons présentement avec les provinces afin de voir comment vont s'articuler ces investissements. Dès que les détails seront connus, nous informerons les prestataires d'assurance-emploi pour qu'ils puissent rapidement avoir accès à ces nouvelles prestations », assure Mme Lebouthillier.

Ainsi, la députée est satisfaite de l'impact qu'a eu la Table de réflexion régionale sur l'assurance-emploi : « En tant que députée, c'est mon devoir d'informer et de sensibiliser mes collègues sur les réalités de notre région. La mise en place de la Table de réflexion régionale sur l'assurance-emploi est un exemple concret qui indique que les acteurs du milieu peuvent contribuer à émettre des solutions locales et régionales pour régler les problématiques de notre région, et que notre gouvernement est là pour les écouter et pour reconnaître leur expertise », souligne Mme Lebouthillier.

Liens connexes

- [Projet-pilote « Travail pendant une période de prestations de l'assurance-emploi »](#)
- [Plan budgétaire 2018](#)

– 30 –

Source :
Marie-Michelle Cyr
Adjointe de circonscription
Tél. : 418 986-1489
Courriel : diane.lebouthillier.c2@parl.gc.ca